

LE DÉPUTÉ DE JEAN-LESAGE SALUE LA CRÉATION DU FONDS DE 200 MILLIONS DE DOLLARS POUR SOUTENIR LES PROCHES AIDANTS DES AÎNÉS

(Québec), le 26 mars 2009 – Le député de Jean-Lesage, André Drolet se réjouit du dépôt à l'Assemblée nationale par M^{me} Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés, du projet de loi instituant le « Fonds de soutien aux proches aidants des aînés » de 200 millions de dollars.

Sous réserve de son adoption par les membres de l'Assemblée, ce fonds verra le jour grâce à un partenariat avec la fiducie de la famille Chagnon (Sojecci II Itée). Le gouvernement du Québec investirait 15 millions de dollars par année, provenant de la taxe sur les produits du tabac. Son partenaire, Sojecci II Itée, verserait 5 millions de dollars par année, pour un investissement total de 200 millions de dollars sur une période de 10 ans.

Cette initiative propose l'amélioration des conditions et des environnements favorables pour le bien-être et la qualité de vie des proches aidants qui fournissent sans rémunération des soins et du soutien régulier à domicile à des personnes âgées ayant une incapacité importante ou persistante susceptible de compromettre leur maintien à domicile.

Plus particulièrement, le gouvernement veut mettre l'accent sur la reconnaissance des défis que présente la maladie d'Alzheimer pour les proches aidants des personnes atteintes et à leurs familles. Ainsi, au moins 75 % des sommes investies dans le fonds seraient consacrées à ces proches aidants davantage sollicités dans le soutien de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies qui y sont apparentées. Par ailleurs, jusqu'à 25 % iraient aux proches aidants de personnes atteintes d'autres incapacités selon les mesures proposées au projet de loi.

Le député salue cette initiative qui souligne l'apport remarquable des proches aidants pour le mieux-être des aînés du Québec. « Je suis fier de faire partie d'un gouvernement qui présente des mesures concrètes afin d'améliorer les conditions de vie des proches aidants qui sont des partenaires de premier plan à l'édification d'une société empreinte de compassion et de solidarité. Le fonds vise donc à encourager les initiatives des organismes du milieu de manière à créer un effet d'entraînement dans toutes les communautés pour soutenir davantage les personnes âgées et les proches aidants. C'est cet effort de coopération que je souhaite dans ma circonscription et dans l'ensemble du Québec », a déclaré le député de Jean-Lesage.

– 30 –

Source : Service de la recherche et des communications
Aile parlementaire libérale
418 643-9013

Information : Marie-Josée Bond
Attachée politique
Bureau du député de Jean-Lesage
(418) 648-6221